

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° AR2024-11

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

Arrêté de la Présidente portant nomination de ANNE DELACHAPELLE déléguée à la protection des données

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement UE 2016-679 du 27 avril 2016,

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

CONSIDERANT qu'à compter du 25 mai 2018, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données est obligatoire pour les collectivités et établissements territoriaux,

CONSIDERANT le départ au 31/08/2024 de la collectivité de Mme MARTIN Sandrine Déléguée à la Protection des Données par arrêté du 23 décembre 2019,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau Délégué à la Protection des Données,

VU le parcours professionnel de Mme DELACHAPELLE Anne, Juriste,

VU la lettre de mission du 23 septembre 2024 destinée au délégué à la protection des données,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 23 septembre 2024, Madame Anne DELACHAPELLE, Juriste, est nommée déléguée à la protection des données auprès de la communauté d'agglomération Terre de Provence.

ARTICLE 2 :

Madame Anne DELACHAPELLE assurera ses missions conformément à la lettre de mission susvisée.

Toutes les autres dispositions seront en tant que de besoin précisées par la note de service.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Eyragues, le 23 septembre 2024

La Présidente,
Corinne CHABAUD

